



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	12	14

Objet :
Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) Commune/Francas pour la Prestation Service Jeune

L'an deux mille vingt-trois, et le vingt juin le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Nicolas CARTAILLER.

Date de la convocation : 15 juin 2023

Présents : Florian BOISSIN, Nicolas CARTAILLER, Jacques CORCESSIN, Pierre DE QUEYLARD, Albachir EL KHALFI, Cécile FABRE, Sabine HUGUES, Corinne LEFEBVRE, Stéphane MATEO, Luc VINCENT, Roland VIOLA, Laure ZEROUALI.

Absents excusés : N'fissa BENSALD, Carole GALINY, Eric GONNSARD, Elma PIRAZZI, Frédéric VALOT.

Absentes représentées : Manon BLOQUE (procuration à Corinne LEFEBVRE), Elisabeth VIOLA, (procuration à Nicolas CARTAILLER)

Secrétaire de séance : Florian BOISSIN

Vu la délibération n°2023-029 du 5 avril 2023 concernant la convention CAF PS Jeune ;

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un Projet Educatif de Territoire ainsi que dans les objectifs définis dans la Convention Territoriale Globale la commune souhaite développer sa proposition d'accompagnement à destination des adolescent·es agé·es de 11 à 25 ans habitants sur le territoire.

Dans ce cadre la Commune de Remoulins a obtenu sa labellisation CAF pour dispenser la prestation de service Jeune.

Il s'agit d'une aide au fonctionnement de la CAF permettant de financer un poste d'animateur qualifié ayant pour mission d'aller vers les jeunes et de les accompagner dans la réalisation de leurs projets. Il contribue ainsi au développement d'une dynamique partenariale locale autour de la jeunesse.

La commune de Remoulins a fait le choix de confier la réalisation de la mission de l'animateur Prestation de Service Jeunesse à l'Association des Francas du Gard pour une durée de trois ans correspondant à la durée de la convention de financement signée entre la Commune et la Caisse d'Allocation Familiale du Gard sur la mise en œuvre de ce dispositif sur le territoire.

Afin de formaliser ce partenariat avec l'Association départementale des FRANCAS du Gard, il est proposé d'établir une convention pluriannuelle d'objectifs. Le coût total estimé éligible du programme d'actions pour l'année 2023 est évalué à 29 426 €. La CAF intervient à hauteur de 50 % du coût salarial de l'animateur.

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO)

- Autorise la commune à percevoir les financements CAF et à payer la totalité des sommes dues à l'association des Francas inscrite dans la CPO.

Le secrétaire de séance,
Florian BOISSIN

Délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Nicolas CARTAILLER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr